Reconnaissance officielle dans le pays de formation

Pour certains titres de séjour, vous devez prouver que votre qualification est reconnue par l'État dans le pays où vous l'avez obtenue. Vous apprendrez ici comment apporter ce justificatif.

Qu'est-ce que la reconnaissance par l'État dans le pays de formation ?

Une reconnaissance par l'État dans le pays de formation signifie que votre formation professionnelle ou vos études sont officiellement reconnues dans le pays où vous les avez effectuées. Le justificatif de la reconnaissance par l'État dans le pays de formation n'est pertinent que pour les ressortissantes et ressortissants de **pays tiers** et pour certains types de visas ou de titres de séjour, par exemple pour la **carte des opportunités (système à points)**.
Un exemple : vous avez suivi une formation d'électronicien au Maroc. Le justificatif indique que l'État marocain reconnaît officiellement cette formation.

Important : la reconnaissance par l'État dans le pays de formation n'est pas la même chose qu'une reconnaissance formelle de la qualification en Allemagne. Cette dernière est le justificatif attestant qu'une **qualification professionnelle** étrangère est équivalente à une profession allemande. Vérifiez précisément, au regard des conditions requises pour le **visa**, quel justificatif de qualification est exigé. Consultez également à ce sujet la page « **Qui a besoin d'une reconnaissance** ? ».

Ai-je besoin du justificatif de la reconnaissance par l'État dans le pays de formation ?

Les citoyennes et citoyens des États de l'UE et de l'**AELE** n'ont pas besoin de la reconnaissance par l'État dans le pays de formation, car ils ne sont pas non plus soumis à l'obligation de visa.

Si vous venez d'un autre pays, le fait que vous ayez besoin ou non d'un justificatif de la reconnaissance par l'État dans le pays de formation dépend du type de visa.

Pour les titres de séjour suivants, vous avez besoin du justificatif de la reconnaissance par l'État dans le pays de formation :

- le **visa pour l'emploi dans le cadre d'un partenariat de reconnaissance**
- le **visa pour travailleurs qualifiés expérimentés** et
- la **carte des opportunités : option système à points**.

Pour les autres visas liés à un emploi en tant que travailleur ou travailleuse qualifié(e), vous **n'avez pas besoin** du justificatif de la reconnaissance dans le pays de formation. Pour certains types de visas comme la « **carte bleue européenne** », la qualification doit être comparable à un diplôme allemand ou reconnue en Allemagne.

Le **Quick-Check** vous aide à déterminer quelles options de visa s'appliquent à votre situation.

Comment puis-je justifier de la reconnaissance par l'État dans le pays de formation ?

Le justificatif dont vous avez besoin dépend du type de votre qualification.
Il convient de distinguer :

- les qualifications professionnelles non académiques (par exemple boulangère / boulanger, mécatronicien(ne), employé(e) d'hôtellerie)
- les diplômes universitaires (par exemple économie, biologie, sciences politiques)

Pour les diplômes professionnels : la procédure d'information numérique sur les qualifications professionnelles (DAB)

La procédure d'information numérique sur les qualifications professionnelles (DAB) sert de justificatif pour la reconnaissance de la qualification professionnelle dans le pays de formation. La procédure vérifie les conditions suivantes :

- Votre formation a duré au moins deux ans à temps plein.
- Vous avez achevé votre formation avec succès.

- Votre qualification professionnelle est reconnue par l'État dans le pays de formation.

La DAB ne peut être demandée que pour des **qualifications professionnelles non académiques**, que la profession soit réglementée (par exemple infirmier ou infirmière qualifié(e)) ou non réglementée (par exemple employé(e) d'hôtellerie). La DAB est un service entièrement numérique, délivré par l'**Office central de l'éducation à l'étranger (ZAB)**. Vous trouverez des informations détaillées sur la procédure, les documents requis et les frais sur le **site du ZAB**.

Pour les diplômes de l'enseignement supérieur : portail d'information anabin ou évaluation individuelle des diplômes

Vous pouvez faire valider votre diplôme de l'enseignement supérieur par le biais de deux procédures :

1. Résultat positif sur le portail d'information anabin : preuve que votre diplôme est reconnu par l'État dans votre pays de formation. Comme cette procédure est gratuite, essayez d'abord cette voie.

Si vous n'obtenez ici aucun résultat ou pas de résultat positif, utilisez alors la seconde voie :

2. Attestation de comparabilité pour les diplômes universitaires étrangers : une évaluation officielle de votre diplôme par l'Office central de l'éducation à l'étranger (ZAB).

Bon à savoir : contrairement à la DAB, ces deux justificatifs pour les diplômes universitaires permettent également d'attester la comparabilité avec un **diplôme universitaire** allemand dans une profession non réglementée. Cela signifie qu'ils conviennent par exemple aussi comme justificatif pour une demande de **carte bleue européenne** ou pour un autre emploi en tant que **travailleur ou travailleuse qualifié(e) dans une profession non réglementée**.

Pour en savoir plus sur anabin et sur l'attestation de comparabilité, consultez la page « **Évaluation des diplômes universitaires étrangers** ».

Plus d'informations sur le web

Office fédéral des migrations et des réfugiés

Hotline dédiée à la reconnaissance des diplômes étrangers

Reconnaissance en Allemagne

Comment faire reconnaître votre diplôme et quels sont les organismes compétents

Agence fédérale pour l'emploi (BA)

Recherche des professions réglementées en Allemagne

IHK FOSA (Foreign Skills Approval)

Centre de compétence national pour le contrôle et la reconnaissance des diplômes étrangers

BQ-Portal

Informations sur les qualifications professionnelles étrangères et sur les systèmes de formation professionnelle

Imprimer la page

URL: https://www.make-it-in-germany.com/fr/visa-reconnaissance/reconnaissance-diplomes/reconnaissance-pays-de-formation
Date: 2026-11-02 20:42:22 GMT